

Mémoire

soumis à la

Commission de l'économie et du travail dans le cadre
de la consultation générale sur le document intitulé :
*Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux
et questionnements*

11 janvier 2005

Annexe 2

Suivi du Plan stratégique 2004-2008

Le *Plan stratégique 2004-2008* a été déposé au gouvernement du Québec en octobre 2003. Il a été étudié en commission parlementaire les 21 et 22 janvier 2004 et des consultations particulières auprès d'organismes environnementaux et du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ ont également eu lieu en mai. En décembre 2004, un projet d'addenda a été soumis au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Cet addenda établit qu'Hydro-Québec Distribution devra acheter 2 000 MW d'énergie éolienne, il relève la cible d'efficacité énergétique à 3 TWh et il confirme le retrait de la demande de modulation du tarif d'électricité pour le secteur résidentiel. De plus, il ajoute trois nouvelles orientations concernant les hydrocarbures.

Les réalisations de l'an 1 du *Plan stratégique 2004-2008* amorcent bien la concrétisation des orientations retenues dans notre planification. Grâce notamment au renouvellement anticipé en 2003 de la plupart des conventions collectives pour la durée du Plan, le climat de travail a été favorable et la mobilisation des employés s'est améliorée. Les indicateurs de satisfaction de la clientèle, de fiabilité du réseau et de satisfaction des employés sont très encourageants et nous respectons notre engagement de gel des charges d'exploitation.

Après un bénéfice net de 1 931 M\$ pour l'année 2003, ce qui représente une hausse de 405 M\$ par rapport à 2002, les résultats financiers pour l'année 2004 poursuivent leur progression. Au 30 septembre 2004, le bénéfice net atteignait 1 789 M\$, soit 317 M\$ de plus qu'en 2003. Notre volonté de reconstituer nos stocks énergétiques a impliqué une baisse de 370 M\$ des ventes nettes d'électricité à court terme hors Québec, mais les frais financiers ont baissé de 392 M\$ et un gain de 265 M\$ a été réalisé avec la vente de notre participation dans Noverco.

Les apports d'eau supérieurs à la moyenne en 2004 ont aussi contribué à renflouer notre stock hydrique et ont pour effet de réduire notre vulnérabilité face au risque d'hydraulicité. Ces apports augmentent donc la probabilité d'atteindre les objectifs financiers fixés au *Plan stratégique 2004-2008*.

L'efficacité énergétique a été au centre des préoccupations de l'année. Après le lancement des programmes aux marchés commercial, institutionnel et industriel en novembre 2003 et des programmes au marché résidentiel en février 2004, la Régie a rendu en juin 2004 une décision favorable pour le triplement des budgets alloués à l'Agence de l'efficacité énergétique pour des interventions destinées aux ménages à budget modeste (de 7,2 M\$ à 21,5 M\$ pour la période 2004-2006). Ensuite, en réponse à l'exigence du gouvernement du Québec de hausser l'objectif d'efficacité énergétique à 2,4 TWh d'ici 2010, le *Plan global d'efficacité énergétique 2003-2006* de novembre 2002 a été revu et l'objectif a été fixé à un minimum de 3 TWh à l'horizon 2010. Ce *Plan global d'efficacité énergétique 2005-2010*, soumis en novembre 2004 à l'approbation de la Régie de l'énergie, nécessitera des investissements de plus de 1,7 G\$, dont 1 015 M\$ seront assumés par Hydro-Québec Distribution. Un montant de 641 M\$ proviendra des clients participants et une participation de 47 M\$ est attendue d'organismes tels l'Agence de l'efficacité énergétique et l'Office de l'efficacité énergétique.

Ce programme d'efficacité énergétique contribuera donc à réduire les besoins d'approvisionnement de la clientèle québécoise. Le 1^{er} novembre 2004, Hydro-Québec Distribution a par ailleurs soumis à la Régie de l'énergie son *Plan d'approvisionnement 2005-2014*. Depuis le premier plan d'approvisionnement qui date de 2001, Hydro-Québec Distribution a contracté des ententes de long terme pour plus de 2 000 MW (12 TWh). On y retrouve notamment deux contrats de biomasse (39,4 MW), huit contrats d'énergie éolienne auprès de Cartier Wind Energy et Northland Power (990 MW), un contrat pour le projet de TransCanada Energy à Bécancour (507 MW, plus une option d'une puissance additionnelle de 40 MW en hiver) et deux contrats auprès d'Hydro-Québec Production (350 MW en base et 250 MW pour des livraisons cyclables). S'ajoutent à ce portefeuille un appel d'offres en cours pour 350 MW de cogénération et des appels d'offres ou des ententes de gré à gré pour des approvisionnements de court terme.

Le 30 septembre 2004, Hydro-Québec Distribution a déposé à la Régie de l'Énergie une requête tarifaire pour l'année 2005-2006. Cette requête propose une hausse de 2,7 % applicable au 1^{er} avril 2005. Cet ajustement est attribuable principalement à l'augmentation des coûts d'approvisionnement.

Dans le domaine du transport, nous avons poursuivi nos efforts de renforcement du réseau. Suite à la mise en service de la ligne Hertel-Des Cantons en décembre 2003, nous avons finalisé les travaux pour le bouclage du réseau en Montérégie. Nous avons présenté à la Régie de l'énergie un programme de sécurisation du réseau dont les travaux incluaient notamment l'addition d'équipements de déglacage au Poste Lévis.

Le 30 septembre 2004, Hydro-Québec TransÉnergie a déposé à la Régie de l'Énergie une requête de révision du revenu requis pour ses activités réglementées. Les tarifs de transport actuellement en vigueur sont basés sur le revenu requis établi par une décision de la Régie de l'énergie rendue en avril 2002, avec application rétroactive au 1^{er} janvier 2001.

Pour les activités internationales, les autorisations requises pour la remise en service du câble sous-fluvial Cross Sound Cable ont été obtenues en juin 2004. Les orientations retenues pour les investissements en Amérique du Sud et pour la valorisation des actifs de transport, notamment en Australie, sont toujours d'actualité et des démarches sont en cours.

Malgré les travaux correctifs requis pour son fonctionnement à pleine capacité, la centrale Sainte-Marguerite-3 est en service et elle a notamment contribué à répondre à la pointe de l'hiver 2003-2004, qui a atteint un record historique de 36 274 MW. La centrale Rocher-de-Grand-mère a été inaugurée le 17 décembre 2004. Cette nouvelle centrale de 220 MW produira annuellement environ 1,2 TWh, ce qui représente une ajout de 70 MW et de 0,2 TWh par rapport à l'ancienne centrale de Grand-Mère.

Au chapitre de la construction de nouvelles capacités de production, nous avons démarré en avril 2004 les travaux de construction pour Péribonka (2,2 TWh en 2008), tandis que tout au cours de l'année, les travaux aux chantiers Toulnostouc (2,7 TWh en 2005), Eastmain-1 (2,7 TWh en 2007) et Mercier (0,3 TWh pour 2006) ont connu un rythme soutenu.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos démarches pour l'obtention des autorisations requises pour les projets d'Eastmain-1-A/Rupert/Sarcelle (8,6 TWh) et de Rapides-des-Cœurs (0,5 TWh) et Chute-Allard (0,4 TWh), dont les mises en service sont prévues à partir de 2008. L'étude d'impact sur l'environnement du projet d'Eastmain-1-A/Rupert/Sarcelle a été déposée le 20 décembre 2004.

À plus long terme, nous avons débuté au printemps 2004 les études d'avant-projet pour le Complexe La Romaine (7,5 TWh) dans la région de la Basse-Côte-Nord. Si ces études confirment la rentabilité et l'acceptabilité environnementale du projet et que celui-ci est accueilli favorablement par les communautés locales, les travaux de construction pourraient débuter en 2008, après l'obtention des autorisations gouvernementales. Les centrales d'une capacité totale de 1 500 MW pourraient être mise en service à l'horizon 2014-2015.

Enfin, mentionnons que le 19 avril 2004, les Cris d'Eeyou Istchée, Hydro-Québec et la SEBJ ont signé une entente historique mettant fin à quelque vingt années de litiges et facilitant la participation des Cris de la Baie James aux projets d'aménagement hydroélectrique par différents moyens, dont la création de partenariats, le recrutement d'effectifs et l'attribution de contrats.

Le 17 novembre 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a confirmé que le gouvernement du Québec avait retiré son autorisation de réaliser le projet de centrale à cycle combiné du Suroît.

En novembre 2004, Hydro-Québec Production s'est engagée à acheter la production annuelle d'un parc d'énergie éolienne de 200 MW qui sera implanté par SkyPower Corporation sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Ces achats s'ajoutent à ceux des parcs éoliens d'Axor à Cap Chat et Matane, et à ceux des parcs éoliens en cours d'installation par la compagnie 3CI/Northland.

Mentionnons enfin, la vente des participations dans Meiya Power Company (juillet 2004) et dans Hunan C.C. Power Company Ltd (août 2004), concrétisant notre orientation de consolidation de nos activités internationales.

Pour le secteur des hydrocarbures, soulignons la vente de notre participation dans Noverco (juin 2004) et l'ajout de trois nouvelles orientations, présentées dans l'*Addenda du Plan stratégique 2004-2008* :

- contribuer à développer la connaissance et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières du territoire québécois ;
- appuyer le gouvernement dans son rôle de fiduciaire de la ressource et de dépositaire du patrimoine géoscientifique ;
- veiller à ce que l'ensemble des activités de mise en valeur menées par Hydro-Québec Pétrole et gaz se fassent dans le respect de l'environnement.

Un budget de quelque 3 millions de dollars par année sera consacré à la réalisation de ces orientations. En partenariat avec l'industrie privée, nous poursuivrons le développement de la connaissance et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières sur le sol québécois.